

La coordination inclusive pour réaliser le Programme 2030

Le caractère intégré et indivisible du Programme de développement durable à l'horizon 2030 met les gouvernements au défi d'assurer une coordination efficace et inclusive des efforts de mise en œuvre aux niveaux national et infranational. Les mécanismes de coordination inclusifs comprennent la participation d'un éventail de groupes de parties prenantes tels que les parlementaires, les institutions gouvernementales nationales et infranationales, les organisations de la société civile, le secteur privé et le milieu universitaire. Fondée sur un examen des bonnes pratiques émergentes de partout dans le monde, la présente note d'information propose des recommandations sur la façon dont les gouvernements peuvent mettre en place des mécanismes de coordination inclusifs afin d'assurer l'adoption d'approches intégrées et pansociétales pour la mise en œuvre du Programme 2030.

Principaux messages

- L'inclusion d'acteurs non étatiques dans les mécanismes de gouvernance officiels est une pratique courante émergente qui favorise la coordination inclusive et participative de la mise en œuvre du Programme 2030. La participation des administrations locales aux mécanismes de coordination demeure toutefois limitée.
- Les gouvernements doivent définir les rôles et les responsabilités pour la mise en œuvre du Programme 2030 d'après une schématisation des priorités, des institutions et des politiques. Cette information doit être accessible au public pour une hiérarchie claire des responsabilités.
- À l'aide des mécanismes de coordination existants et nouveaux, les gouvernements doivent établir des mécanismes qui favorisent le leadership politique et la coordination entre hauts fonctionnaires, entre les institutions gouvernementales et à l'échelle locale afin d'assurer l'appropriation de la mise en œuvre par les acteurs responsables aux niveaux national et infranational et la cohérence de la mise en œuvre entre ces acteurs.



La présente note d'information fait partie de la série de documents sur les bonnes pratiques de mise en œuvre du Programme 2030 produits par le British Columbia Council for International Cooperation (BCCIC) et le Conseil canadien pour la coopération internationale (CCI) et financé en partie par le Gouvernement du Canada par le Programme des objectifs de développement durable.

Produit en collaboration avec :



Introduction

En 2015, des dirigeants de différents pays ont adopté le [Programme de développement durable à l'horizon 2030](#) (Programme 2030) des Nations Unies. Le Programme 2030, qui présente 17 objectifs de développement durable (ODD), comprend un plan de transformation pour les personnes et la planète. Il vise à promouvoir une prospérité partagée, la durabilité de l'environnement et des progrès en matière de développement durable qui ne laissent personne de côté. Pour concrétiser le Programme 2030, il faut adopter une approche pansociétale. Les gouvernements, les citoyens, les organisations de la société civile, le milieu universitaire et le secteur privé ont tous des rôles à jouer pour contribuer à la réalisation des résultats du développement durable.

Près de quatre ans après l'adoption du Programme 2030, bien des pays ont mis en place des éléments de base pour assurer sa mise en œuvre, comme le montre l'examen des rapports transmis par les gouvernements au [Forum politique de haut niveau sur le développement durable des Nations Unies en 2016, en 2017 et en 2018](#). De nombreux pays ont intégré les ODD dans des cadres stratégiques. Des mécanismes institutionnels et de gouvernance ont été établis pour suivre et évaluer les progrès de sa mise en œuvre. Des partenariats intersectoriels et des systèmes de suivi et d'évaluation sont en train de voir le jour. Les pays ne progressent toutefois pas à la même vitesse, et ce concernant plus particulièrement la mesure dans laquelle les pays ont localisé la mise en œuvre du Programme 2030, intégré les éléments de transformation de celui-ci dans les politiques et les pratiques, et créé des environnements favorables aux contributions pansociétales du développement durable.

Pour assurer l'efficacité de la mise en œuvre du Programme 2030, des mécanismes institutionnels doivent être mis en place afin de garantir l'adoption d'approches coordonnées et intégrées. Il faut notamment désigner un leadership de haut niveau pour la mise en œuvre du Programme 2030, articuler les rôles et les responsabilités des institutions gouvernementales et des autres parties prenantes et mettre en place des systèmes pour assurer la coordination, la collaboration et la cohérence entre les différents ordres de gouvernement et avec les acteurs non étatiques. Bien que les

mandats puissent varier, les mécanismes de coordination fournissent généralement une orientation et un contrôle stratégiques, coordonnent les activités directement liées à la mise en œuvre du Programme 2030 et jouent un rôle dans le suivi, l'évaluation et la production de rapports. Comme l'indique la note d'information de la même série sur les [partenariats multipartites](#), des mécanismes de coordination inclusifs peuvent contribuer à l'émergence d'une approche pansociétale de la mise en œuvre du Programme 2030 en permettant la coopération et la collaboration intersectorielles. Les approches cloisonnées du développement durable minent le caractère intégré et indivisible du Programme 2030 et les possibilités de maximiser les synergies positives et la cohérence politique.

En complément de la note d'information de la même série sur [l'intégration et la cohérence des politiques](#), la présente note décrit les pratiques courantes et les bonnes pratiques émergentes en rapport avec les mécanismes nationaux¹ de coordination de la mise en œuvre du Programme 2030². Elle est fondée sur une étude des pays qui, au cours de la période 2016-2018, ont présenté au Forum politique de haut niveau sur le développement durable des Nations Unies des rapports d'[examens nationaux volontaires](#) (ENV), lesquels constituent collectivement un élément clé du suivi et de l'examen international de la mise en œuvre du Programme 2030. Des informations supplémentaires ont également été obtenues auprès du Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, qui a examiné les arrangements institutionnels pour la mise en œuvre du Programme 2030 dans les pays ayant présenté des rapports en [2016-2017](#) et en [2018](#)³. En outre, des entretiens ont été menés avec douze organisations de la société civile et une association municipale provenant de treize pays⁴ afin de compléter et valider les informations présentées dans les rapports d'ENV. La présente note donne un aperçu des pratiques émergentes et fournit des recommandations sur la façon dont les gouvernements peuvent intensifier leurs efforts. Les bonnes pratiques mentionnées dans la présente note sont détaillées dans une annexe qui constitue une ressource utile pour les gouvernements et les autres parties prenantes souhaitant adopter et promouvoir de bonnes pratiques pour la mise en œuvre du Programme 2030.

1 Bien qu'importante, l'analyse des mécanismes de coordination régionale et mondiale n'entre pas dans le cadre de la présente note d'information. Pour en savoir plus sur la coordination régionale, voir le document des Nations Unies sur [le rôle des commissions régionales dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030](#). Les exemples de mécanismes de coordination mondiale pour le Programme 2030 sont trop nombreux pour être énumérés. Le [site Web](#) des Nations Unies consacré au Programme 2030 fournit des liens vers de nombreux exemples.

2 La présente note d'information complète celle de la BCCIC sur les [structures institutionnelles](#) pour la mise en œuvre du Programme 2030. Alors que la note de la BCCIC présente des exemples de modèles institutionnels, la présente note porte sur les bonnes pratiques en matière de coordination.

3 Les répertoires examinent les stratégies nationales, les arrangements institutionnels, les administrations locales, les assemblées législatives, l'engagement et l'équipement des fonctionnaires, de la société civile et du secteur privé, le suivi et l'examen, l'engagement des institutions supérieures de contrôle et l'établissement des budgets.

4 Des entretiens ont été menés avec des organisations de la société civile des pays suivants : Bahreïn, Belgique, Canada, Chili, Finlande, Guatemala, Hongrie, Jordanie, Liban, Nigeria, Paraguay, Ouganda et Zimbabwe. La présente note comporte un certain nombre de bonnes pratiques inspirées des rapports d'ENV d'autres pays, mais il convient de noter que les informations relatives à ces pays n'ont pu être validées que par des recherches supplémentaires sur le Web.

Qu'est-ce qu'une bonne pratique?

ÉLÉMENTS TRANSFORMATEURS DU PROGRAMME 2030

Une bonne pratique est une activité ou une approche qui intègre un ou plusieurs éléments transformateurs du Programme 2030. Ce programme est basé sur les droits de la personne et met l'accent sur l'inclusion et le changement pour les plus pauvres et les plus vulnérables en faisant la promotion de leur dignité inhérente et des droits de la personne par le biais d'efforts visant à ne laisser personne de côté. Les efforts sont guidés par les principes d'inclusion, de solidarité et de participation. Le Programme 2030 est universel au sens où il s'applique à tous les pays et à tous les individus. Les piliers économiques, sociaux et environnementaux de ce programme sont tous d'égale importance et les ODD y sont intégrés et indivisibles – les réalisations, sous un seul et même objectif, sont liées aux progrès accomplis sous d'autres. La mise en œuvre du programme doit respecter les limites planétaires et la responsabilité intergénérationnelle tout en reconnaissant la nécessité de protéger les ressources de la planète maintenant et pour les générations à venir. Il est important de noter qu'une bonne pratique respecte aussi la nature ambitieuse du Programme 2030 et va au-delà des pratiques normales ou des méthodes courantes. Enfin, le Programme 2030 est fondé sur des engagements à la transparence et à la reddition de comptes.



**HUMAN RIGHTS-BASED
APPROACH**



**LEAVING NO
ONE BEHIND**



**INTEGRATED AND
INDIVISIBLE**



**INCLUSIVITY AND
PARTICIPATION**



**PROGRESS WITHIN
PLANETARY BOUNDARIES**



**INTERGENERATIONAL
RESPONSIBILITY**



ASPIRATIONAL



**TRANSPARENCY AND
ACCOUNTABILITY**

Le Programme des Nations Unies pour le développement a défini, dans sa [note d'orientation](#) de 2017, de bonnes pratiques pour la mise en place de mécanismes de coordination. Ces bonnes pratiques s'alignent avec celles qui ressortent des examens successifs des rapports d'ENV par la société civile et avec les informations recueillies auprès des répondants.

🔑 RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Une bonne pratique consiste à mettre au clair les mécanismes institutionnels, les rôles et les responsabilités pour la mise en œuvre du Programme 2030. Cela passe notamment par la schématisation des politiques, des plans et des programmes existants dans le contexte du Programme 2030 pour structurer ces efforts. Ce processus devrait permettre de cerner les lacunes, les liens ainsi que les rôles et les responsabilités pour l'ensemble des institutions gouvernementales quant à la mise en œuvre.

🔑 MÉCANISMES INCLUSIFS ET PARTICIPATIFS

Une bonne pratique consiste à veiller à ce que les mécanismes de coordination soient multipartites et inclusifs afin de soutenir une approche pansociétale de la mise en œuvre du Programme 2030. Dans son analyse, le Programme des Nations Unies pour le développement a constaté que les mécanismes de coordination participatifs tendent à favoriser une plus grande appropriation des efforts déployés pour parvenir au développement durable, ce qui va dans le sens de la mise en œuvre. Dans ce contexte, il est important d'inclure les groupes historiquement marginalisés pour établir des approches de mise en œuvre guidées par des efforts visant à ne laisser personne de côté. Puisque l'inclusivité est un critère fondamental de bonne pratique, seuls les mécanismes de coordination inclusifs et participatifs sont abordés dans la présente note.

🔑 COORDINATION À DIFFÉRENTS NIVEAUX

Des mécanismes de coordination sont nécessaires à différents niveaux. Une bonne pratique consiste à s'assurer de l'existence de mécanismes de coordination inclusifs dans les plus hautes sphères du gouvernement, entre les institutions gouvernementales et entre les différents ordres de gouvernement pour une coordination verticale et horizontale. L'inclusion des administrations locales est particulièrement importante étant donné le rôle crucial qu'elles jouent dans la promotion du développement durable. Bien que les contextes nationaux varient, les administrations locales sont souvent responsables de la mise en œuvre sur le terrain. Selon le Programme des Nations Unies pour le développement, la coordination verticale suppose une approche du haut vers le bas au leadership et à la direction, accompagnée par une approche ascendante de l'engagement, de l'appropriation et de l'action.

Pratiques courantes

Les rapports d'ENV montrent que la plupart des pays ont conclu des arrangements institutionnels pour la mise en œuvre du Programme 2030, soit en faisant appel aux conseils ou comités existants en matière de développement durable, soit en en créant de nouveaux. Le rapport [Progression de la mise en œuvre des ODD au niveau national](#) de 2019 révèle une amélioration significative de l'inclusion des acteurs non étatiques dans les mécanismes de gouvernance pour la mise en œuvre du Programme 2030. En 2017-2018, 23 pays sur 88 ont déclaré avoir inclus la société civile et le secteur privé dans les conseils ou comités responsables de la mise en œuvre du Programme 2030⁵. Si l'amélioration générale de l'inclusion des acteurs non étatiques dans les mécanismes de coordination de haut niveau est bien accueillie, les gouvernements qui ont produit des rapports en 2018 ont remarqué une baisse de la participation des acteurs non étatiques aux mécanismes de coordination impliquant les institutions gouvernementales par rapport à 2017. En outre, la participation reste limitée pour un certain nombre de groupes, notamment les parlementaires et les administrations locales. Selon le rapport de 2018 de l'Équipe spéciale mondiale des autorités locales et régionales et de Cités et Gouvernements Locaux Unis intitulé [Towards the Localization of the SDGs \[Vers la localisation des ODD\]](#), sur les 99 pays ayant présenté des rapports au Forum politique de haut niveau de 2016 à 2018, seul un tiers environ avait des mécanismes de suivi qui incluaient les administrations locales.

En général, les organisations de la société civile ont indiqué que la participation accrue des acteurs non étatiques aux mécanismes de coordination de haut niveau était une pratique courante émergente potentielle. Les rapports qui seront présentés au Forum politique de haut niveau dans les prochaines années permettront d'obtenir plus d'indications sur la question à savoir si les gouvernements ont adopté des approches de coordination multipartites inclusives.

Bonnes pratiques

Une bonne pratique consiste à créer un cadre de coordination qui présente clairement le processus de coordination à différents niveaux et les acteurs impliqués. Il convient en outre de désigner de hauts dirigeants pour la mise en œuvre du Programme 2030, tels que le chef du gouvernement ou de l'État, et d'établir des mécanismes de coordination appropriés au niveau ministériel. La schématisation des institutions gouvernementales et de leurs politiques, des plans et programmes en rapport avec le Programme 2030 est

une bonne pratique pour déterminer les rôles et responsabilités des institutions gouvernementales dans le contexte de la mise en œuvre. Une bonne pratique consiste à faire preuve de transparence dans la schématisation des processus et à fournir des informations sur les institutions gouvernementales responsables, sur ce que leurs responsabilités impliquent et comment les acteurs non étatiques peuvent s'engager avec elles. Au niveau des institutions gouvernementales, des mécanismes de coordination tels que les groupes de travail, les équipes spéciales et les comités techniques soutiennent les activités quotidiennes de mise en œuvre et peuvent assurer la coordination et la collaboration pour la mise en œuvre. La création d'un comité chargé d'assurer la coordination du suivi, de l'évaluation et de la production de rapports est également une bonne pratique⁶. Par ailleurs, une coordination efficace nécessite des ressources humaines et financières exclusives. Une bonne pratique à cet égard consiste à fournir aux mécanismes de coordination aux niveaux ministériel et gouvernemental le soutien d'un secrétariat doté de ressources suffisantes pour assurer leur fonctionnement efficace. Enfin, une bonne pratique transversale consiste à assurer la participation représentative et inclusive du corps législatif, des administrations locales, de la société civile, du milieu universitaire, du secteur privé, des jeunes, des syndicats et d'autres acteurs au sein de différents mécanismes de coordination.

La présente note d'information ne traite pas de l'efficacité des mécanismes de coordination en tant que telle, même si, dans la mesure du possible, elle fait référence à la recherche pertinente pour définir les bonnes pratiques. Obtenir des réponses dans les délais de la série pour tous les pays concernés s'est avéré difficile. En outre, de nombreux pays qui ont été identifiés comme ayant potentiellement adopté de bonnes pratiques pour la coordination de la mise en œuvre du Programme 2030 ont été écartés après entretien. Pour cette raison, les bonnes pratiques mentionnées doivent être considérées comme des exemples de la structure des mécanismes de coordination. Sauf indication contraire, l'efficacité des mécanismes de coordination n'a pu être évaluée dans la pratique.

RÔLES ET RESPONSABILITÉS

La détermination des rôles et des responsabilités dans le contexte de la mise en œuvre du Programme 2030 est la première étape du processus de coordination. Dans leurs rapports d'ENV, **l'Albanie, la Hongrie, l'Indonésie, l'Irlande, la Lettonie, les Maldives, l'Espagne, le Sri Lanka, l'État palestinien et les Émirats arabes unis** ont présenté les institutions publiques responsables, mais seuls l'Irlande, le Sri Lanka et les Émirats arabes

⁵ Voir le rapport pour en savoir plus sur l'inclusion d'acteurs non étatiques tels que les universités, les syndicats et les jeunes.

⁶ La note d'information de cette même série sur [le suivi et l'évaluation](#) donne un aperçu des bonnes pratiques en matière de coordination des efforts de suivi et d'évaluation.

unis ont fourni des détails significatifs sur leurs approches. **L'Irlande** a réalisé une schématisation des politiques et des institutions gouvernementales liées à la mise en œuvre du Programme 2030, que le gouvernement a rendue publique. Le plan de mise en œuvre du pays comprend une [matrice des ministères directeurs et des autres ministères concernés](#). Ces institutions gouvernementales se voient attribuer des responsabilités à l'égard d'indicateurs précis des ODD. Le plan de mise en œuvre comprend également une [carte des politiques en matière d'ODD](#) qui établit les politiques, les institutions et les priorités clés du gouvernement en regard des ODD.

Au **Sri Lanka**, la principale institution responsable de la mise en œuvre du Programme 2030, le ministère du Développement durable, de la Faune et du Développement régional, a entrepris de définir les rôles et responsabilités des institutions gouvernementales dans le contexte de la mise en œuvre du Programme 2030. Il met l'accent sur les liens, les chevauchements et les lacunes. Les institutions ont trouvé des points de convergence, et le Programme 2030 est en cours d'intégration dans les plans institutionnels. Pour leur part, les Émirats arabes unis ont intégré le développement durable dans leurs principaux indicateurs de performance nationaux. Les institutions gouvernementales sont chargées de rendre compte d'indicateurs spécifiques aux niveaux national et infranational. Le rapport d'ENV 2018 du pays fait également référence aux principales institutions gouvernementales dans la section intitulée objectif par objectif.

COORDINATION DE HAUT NIVEAU

L'établissement de modèles de gouvernance multipartite pour la mise en œuvre du Programme 2030 est une pratique courante émergente. L'annexe de la présente note d'information précise les mécanismes en vigueur en **Albanie**, au **Bénin**, au **Brésil**, au **Salvador**, en **Finlande**, au **Honduras**, en **Jordanie**, au **Liban**, au **Mali**, au **Mexique**, en **Slovaquie** et en **Thaïlande**. Ces pays disposent de mécanismes de coordination inclusifs aux plus hauts niveaux de gouvernement. Parmi ces pays, le **Bénin**, la **Finlande**, le **Mali** et la **Thaïlande** disposent de mécanismes de gouvernance particulièrement inclusifs.

COORDINATION ENTRE LES INSTITUTIONS GOUVERNEMENTALES

Le **Honduras**, la **Lituanie**, l'**Ouganda** et le **Zimbabwe** ont mis en place des mécanismes de coordination inclusifs entre leurs institutions gouvernementales pour soutenir la mise en œuvre du Programme 2030. Le **Honduras** a établi des mécanismes de coordination inclusifs entre ses institutions gouvernementales et une commission de haut niveau. Ils sont soutenus par le secrétariat général de coordination gouvernementale, qui sert de

pôle institutionnel pour la mise en œuvre du Programme 2030. Le secrétariat est chargé de la planification, de la supervision, de la coordination et de la facilitation de la coopération avec les partenaires nationaux et internationaux. La Commission de haut niveau définit les stratégies en matière d'ODD et compte des représentants des différents ordres de gouvernement, de la société civile, du secteur privé et de plusieurs groupes de parties prenantes. Une commission technique, composée d'un groupe similaire de représentants ainsi que d'un représentant de l'office national de statistique, a été créée pour fournir des conseils thématiques et assurer le suivi de la mise en œuvre.

En **Lituanie**, c'est le ministère de l'Environnement qui dirige la mise en œuvre du Programme 2030. Pour ce faire, il a mis sur pied un groupe de travail interinstitutionnel sur le développement durable qui rassemble des ministères et des organisations de la société civile. Le groupe de travail aide le ministère de l'Environnement à préparer des évaluations de la mise en œuvre pour la commission nationale de développement durable, qui est présidée par le premier ministre et composée de représentants de la société civile, du secteur privé et du milieu universitaire.

Le [cadre national de coordination des ODD](#) de l'**Ouganda** décrit les mécanismes de coordination de la mise en œuvre du Programme 2030. Il comprend un groupe de travail national multipartite sur les ODD et cinq groupes de travail techniques. Dirigés chacun par une institution gouvernementale, les groupes de travail techniques couvrent la coordination, le suivi, l'évaluation et la production de rapports, les données, la planification, la communication et le plaidoyer, et les finances. Les institutions gouvernementales, la société civile, le secteur privé et les partenaires de développement y sont représentés. Si la mise en place du cadre de coordination est une bonne pratique, le déploiement intégral de tous les groupes de travail techniques n'a pas encore eu lieu.

Malgré les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du Programme 2030, le Zimbabwe a développé une structure de coordination inclusive. Le comité directeur qui guide la mise en œuvre comprend des représentants des institutions gouvernementales, de la société civile, du secteur privé, des organismes parapublics et des partenaires de développement. Les présidents des groupes de travail techniques associés y siègent également. Dirigé par le secrétaire en chef du président et du cabinet, le comité directeur assure le leadership stratégique. Il est soutenu par le ministère de la Fonction publique, du Travail et de l'Aide sociale, qui coordonne trois groupes de travail techniques – regroupées en grappes – dirigés par les ministères et couvrant des



Photo : CCCI

ODD particuliers. Cette approche a permis de s'assurer que tous les ministères sont activement impliqués dans la mise en œuvre des ODD. Bien que le ministère coordonnateur ait démontré de bonnes pratiques en engageant la société civile, le cas du Zimbabwe révèle la nécessité de mieux faire connaître les possibilités de participation offertes par les grappes.

COORDINATION LOCALE

Une bonne pratique consiste à inclure les administrations locales dans les mécanismes nationaux de coordination, comme le montrent les exemples du **Bénin**, de la **Finlande**, du **Mali** et du **Honduras**. Certains pays ont également mis en place des mécanismes de coordination au niveau local.

Le **Mali**, le **Mexique** et le **Paraguay** ont développé des mécanismes de coordination à l'échelle locale. Outre le comité directeur national du Mali qui compte des représentants des administrations locales, le gouvernement projette de mettre en place des structures institutionnelles aux niveaux régional, local et communautaire pour suivre la mise en œuvre des ODD en tirant parti de comités existants aux trois niveaux. De même, 29 États et 300 administrations municipales du **Mexique** ont mis sur pied des comités visant à mettre en œuvre le Programme 2030 et à en assurer le suivi. Les administrations locales mexicaines sont également représentées au

Conseil national pour le Programme 2030. Enfin, le **Paraguay** a mis en place des conseils de développement municipaux (districts) et provinciaux (départements) multipartites. Le rapport d'ENV 2018 du pays indique que 244 conseils de district et 17 conseils provinciaux ont été créés. Les plans de développement local, qui coïncident avec les plans nationaux, ont été élaborés dans le cadre de processus participatifs. Les conseils offrent aux résidents locaux, aux militants et aux organisations de la société civile l'occasion d'influencer les processus de développement local.

L'**Allemagne** et les Émirats arabes unis ont facilité les échanges et la collaboration avec les administrations locales. L'**Allemagne** a créé des centres régionaux pour les stratégies de durabilité, utilisés comme plateformes pour l'échange d'information en ligne et hors ligne et pour l'engagement multipartite. Ils visent à favoriser l'innovation, le partage d'idées et les projets. Au nombre de quatre, ces centres sont soutenus par le gouvernement fédéral et relient les niveaux municipal, étatique et fédéral. Les Émirats arabes unis tiennent une réunion gouvernementale annuelle pour élaborer et examiner des stratégies de développement durable. Cette réunion sert de plateforme pangouvernementale et réunit des fonctionnaires de niveau national et infranational.



Recommandations

La présente note d'information décrit les pratiques courantes et les bonnes pratiques émergentes visant à mettre au point des mécanismes de coordination multipartites inclusifs pour soutenir la mise en œuvre du Programme 2030. Plusieurs recommandations s'en dégagent.

Faire preuve de leadership politique en élaborant un mécanisme de coordination multipartite de haut niveau pour assurer une orientation stratégique et un contrôle efficace de la mise en œuvre du Programme 2030.

Bien que leur forme puisse varier, des mécanismes de coordination de haut niveau sont nécessaires pour assurer une approche intégrée et cohérente de la mise en œuvre du Programme 2030. En veillant à ce que ces mécanismes soient de nature multipartite et incluent des représentants des collectivités qui sont à risque d'être laissées de côté, on favorise donc une approche pansociétale de la mise en œuvre.

Attribuer à toutes les institutions gouvernementales des responsabilités pour la mise en œuvre du Programme 2030 afin de promouvoir l'appropriation, de déterminer les responsabilités partagées et d'assurer la transparence et la reddition de comptes quant aux progrès de la mise en œuvre.

Il est nécessaire de travailler avec les institutions gouvernementales pour définir les rôles et responsabilités individuels et partagés en vue de la mise en œuvre du Programme 2030. Le fait de rendre cette information accessible au public est gage de transparence et établit une hiérarchie claire des responsabilités.

Établir des mécanismes de coordination inclusifs et multipartites entre les institutions gouvernementales.

Le leadership politique est essentiel au succès de la mise en œuvre du Programme 2030. Toutefois, le leadership et l'appropriation sont également nécessaires au sein des institutions gouvernementales par les personnes responsables de la mise en œuvre quotidienne. Des mécanismes de coordination inclusifs entre les institutions gouvernementales favorisent la collaboration et la cohérence entre les différents ordres de gouvernement et avec les acteurs non étatiques.

Appuyer les administrations locales dans la coordination de la mise en œuvre du Programme 2030, notamment en les intégrant dans les mécanismes nationaux de coordination et en leur permettant d'élaborer des mécanismes de coordination inclusifs à l'échelle locale.

En tant que responsables de première ligne de la mise en œuvre du Programme 2030, les gouvernements infranationaux devraient être inclus dans les mécanismes de coordination nationaux. On s'assure ainsi qu'ils s'approprient la mise en œuvre et que des approches intégrées collaboratives et cohérentes sont mises de l'avant. En outre, les gouvernements nationaux devraient soutenir les gouvernements infranationaux selon les modalités définies par ces derniers, qui pourront ainsi développer leurs propres mécanismes de coordination localisés, inclusifs et multipartites pour faciliter le leadership local par les institutions gouvernementales, les collectivités locales et divers acteurs non étatiques de la mise en œuvre.

Soutenir les mécanismes de coordination au moyen de ressources humaines et financières appropriées.

Pour être efficaces, les mécanismes de coordination ont besoin de ressources suffisantes et exclusives. Il est nécessaire d'allouer des ressources humaines et financières appropriées aux secrétariats afin de leur permettre d'organiser et de faciliter les efforts de coordination ainsi que de mener les actions qui s'imposent.

Veiller à ce que les mécanismes de coordination soient inclusifs et participatifs pour ne laisser personne de côté.

Si l'inclusion des acteurs non étatiques semble être une tendance émergente dans les arrangements institutionnels pour la mise en œuvre du Programme 2030, de nombreux gouvernements n'ont pas formalisé leur engagement avec les acteurs non étatiques. L'inclusion d'un éventail d'acteurs non étatiques dans les mécanismes de coordination, y compris des représentants de groupes historiquement marginalisés, favorise une approche pansociétale de la mise en œuvre du Programme 2030 et peut faire en sorte que les efforts soient guidés par les besoins et les priorités des groupes à risque d'être laissés de côté.

Faire preuve de transparence quant à la structure et au fonctionnement des mécanismes de coordination.

Certains pays ont élaboré des cadres qui décrivent leur approche en matière de coordination, tandis que d'autres ont créé des sites Web pour présenter des informations sur certains mécanismes de coordination. Ce que ces approches ont en commun, c'est la transparence quant aux rôles, aux responsabilités, à la composition et aux activités des mécanismes de coordination.